



PLU 2025

Le PLU, adopté en mai 2025, est un document juridique opposable aux tiers qui a pour vocation de définir les prévisions d'aménagement du cadre de vie de la commune et les modes d'utilisation des sols.

Il est composé de plusieurs documents :

Le plan de zonage

Le règlement

Les servitudes d'utilité publique

Le règlement définit les différentes zones :

Urbaines : U secteurs urbanisés

Agricoles : A secteur agricole à protéger

Naturelles ou forestières : N secteur à protéger

A Vétheuil, les servitudes les plus importantes sont :

La protection au titre des Monuments historiques (loi du 13/12/1913) pour l'église et ses abords

La protection au titre des Sites Naturels (loi du 02/05/1930) pour le site des Falaises de La Roche Guyon et des Boucles de la Seine

Les zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines.

Le PPRI (plan de prévention des risques inondations) de la Seine.

La Réserve naturelle nationale (2009)

L'aérodrome de Chérence.

En outre, le patrimoine naturel est suffisamment remarquable pour que plusieurs protections existent sur son territoire :

Zone naturelle d'intérêt paysager primordial.

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO)

Natura 2000 (sur plusieurs sites)

Le PLU est consultable sur [Geoportail de l'urbanisme](#)